

(1)

(N° 86)

CHAMBRE des Représentants.	KAMER der Volksvertegenwoordigers
<hr/>	<hr/>
SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1925.	BUITENGEWONE ZITTLID VAN 1925.
<hr/>	<hr/>
Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1925 (1).	Begrooting van Buitengewone Ontvangsten en Uitgaven voor het dienstjaar 1925 (1).
<hr/>	<hr/>
AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.	AMENDEMENT VOORGESTELD DOOR DE REGEERING.

Bruxelles, le 20 juillet 1925.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à un amendement que M. le Ministre des Travaux publics propose d'apporter au projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1925.

Il se traduit par une augmentation de 175,000 francs au chapitre du Ministère des Travaux publics.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

ALB. JANSSEN.

(1) Budget, n° 4 - XVI.
Rapport, n° 82.
Amendements, n° 83 et 84.

(1) Begrooting, n° 4 - XVI.
Verslag, n° 82.
Amendementen, n° 83 en 84.

H.

AMENDEMENT.

TABLEAU I.	TABEL I.
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	BUI TENGEWONE UITGAVEN.
—	—
Ministère des Travaux publics.	Ministerie van Openbare Werken.
ART. 62. — Lys : études, expropriations et travaux . fr. 4,496,000 »	ART. 62. — Leie : studies, onteigeningen en werken. fr. 4,496,000 »

Augmentation de 175,000 francs, nécessaire pour les travaux de construction de perrés le long de la Lys et le calibrage de la rivière au droit et aux abords immédiats du pont de Wielsbeke.

Ces travaux doivent être exécutés en même temps que la reconstruction du pont-rails, reconstruction actuellement en cours et effectuée par l'administration des Chemins de fer de l'État.